**MODELE DE DELIBERATION
CONFIANT AU CENTRE DE GESTION DE L’EURE L’ORGANISATION DES SELECTIONS PROFESSIONNELLES**

*[….]*

Monsieur le Maire (Président) expose à l’assemblée que la loi n°2012-347 du 12 mars 2012, dite loi Sauvadet, fixe les conditions de résorption de l’emploi précaire dans la Fonction publique territoriale. Elle permet d’intégrer des agents non titulaires remplissant certaines conditions après passage devant une commission particulière, dite commission de sélection professionnelle.

Cette sélection peut être organisée par la collectivité employeur ou confiée au Centre de gestion *via* la signature de la convention jointe.

Afin d’harmoniser les méthodes et de garantir la qualité des entretiens, Monsieur le Maire (Président) propose à l’assemblée que cette mission soit confiée au Centre de gestion.

**Le Conseil Municipal (ou autre assemblée), après en avoir délibéré :**

**DECIDE** de confier l’organisation de cette commission de sélection professionnelle au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de l’Eure.

**AUTORISE** Monsieur le Maire (Président) à signer la convention correspondante et les documents afférents.

**ADOPTE** à l’unanimité des membres présents

OU

 à …… voix POUR

à …… voix CONTRE

à …… abstention(s)

Fait à ……………., le …………….

Le Maire (Président)

Transmise au représentant de l’Etat le : ……………………

Publiée le : ………………………………

Copie au Centre de gestion